



Source fonds de plan: 21-114_AVP2_Plan_ind5_11-04-2025 dressé par URBATERRA, 46 rue Jean Bodin, 49000 ANGERS. et du PA modificatif du 27/02/2026

PLAN DE COMPOSITION

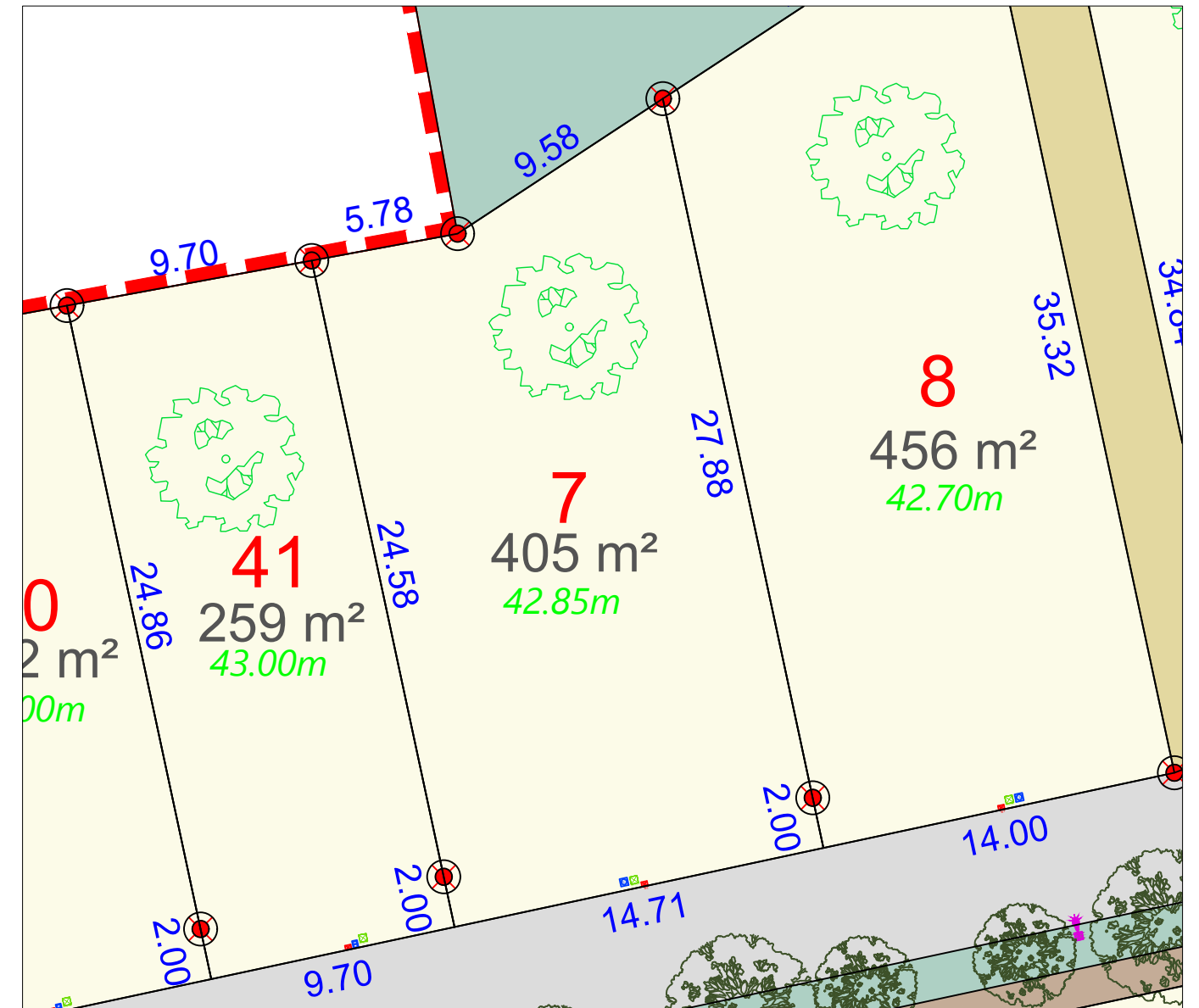
Maitre d'Ouvrage : SOPHIA AMENAGEMENT
82 rue du petit Thouars
49000 ANGERS

Géomètre-Expert : Cabinet LOISEAU
SELARL de géomètres-Experts
13 bis rue Jean Gremillon
72000 LE MANS
Tél : 02.43.23.38.10
contact@cabinetloiseau.com

PLAN DE BORNAGE
Lot 7
Echelle : 1/250



Section ZI n°289
Superficie : 405 m²
Surface de plancher : 200m²

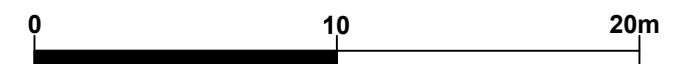


- périmètre lotissement
- lot
- chaussée
- stationnement
- trottoir
- aire de dépose des ordures ménagères
- cheminement piéton
- engazonnement
- massif
- noue engazonnée
- cote lot
- haie plantée par l'aménageur
- arbre conservé
- arbre planté
- Arbre planté sur parcelle cessible à charge acquéreur
- borne OGE plaquette nouvelle
- coffret électrique
- regard télécom
- citerneau AEP
- regard EU
- cote rez-de-chaussée

N.B.: La position des branchements et des réseaux est indicative.

Modifié en Mars 2026

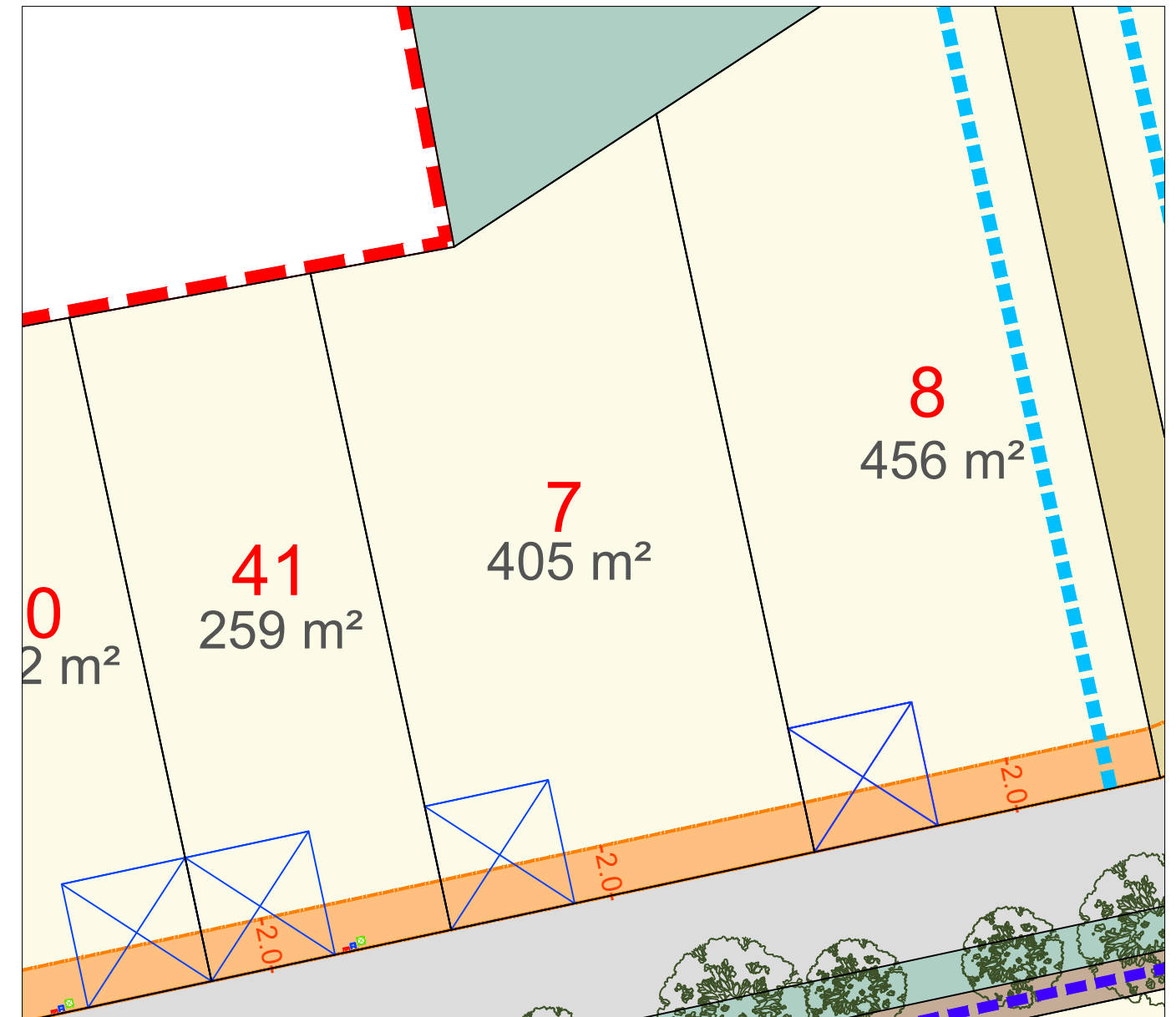
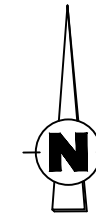
Etabli en juin 2025



Règlement Graphique

Lot 7

Echelle : 1/250



- Zone inconstructible
- Zone comprenant l'accès imposé au lot
- avec stationnement
- non constructible
- Zone comprenant l'accès "glissant" au lot
- avec stationnement
- non constructible
- Retrait obligatoire de 2.00 m de la limite
- Aucun accès supplémentaire autorisé sur cette zone
- Sur les lots en limite d'emprise publique:
- clôture réalisée par l'aménageur
- haie plantée par l'aménageur
- retrait obligatoire de 2.0 m de la limite pour toutes constructions.

NB: le règlement graphique est issu du PA10b du Permis d'Aménager réalisé en 06/05/2025 arrêté n°PA 072 344 22 Z0001 M01 et issu du PA10b ind 3 mis à jour le 27/02/2026

Modifié en Mars 2026

Etabli en juin 2025